

# Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 14 avril 2014

## **ORDRE DU JOUR**

## 10 - Sujets d'ouverture

- **10.01** Ouverture de la séance.
- **10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- **10.03** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure.
  - -Bâtiment projeté dans le cadre du projet de réutilisation du sol relatif à la demande de démolition du bâtiment existant portant les numéros 9755 et 9757 rue Saint-Hubert Lot 2496807 du Cadastre du Québec : autoriser un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé » (40.01).
  - -12034 et 12036, rue Poincaré Lot 3879469 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant (40.02).
  - -10830 à 10834 avenue de l'Esplanade Lot 2745012 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement, en cour latérale, d'un escalier extérieur à moins de 1,2 mètre de la limite de propriété latérale (40.03).
  - -12286, rue Valmont Lot 3880538 du Cadastre du Québec : autoriser l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant et le déplacement d'une remise existante en cour arrière, laquelle sera implantée à une distance inférieure au minimum prescrit de 3 mètres (40.04).
- 10.04 Période de questions du public
- **10.05** Correspondance et dépôt de documents.
  - a) Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve : Résolution CA14 27 0063 intitulée « Motion Une heure pour la terre 2014 ».
  - b) Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles : Résolution CA14 30 03 0047 intitulée « Motion Participation Événement Une heure pour la terre 2014 ».
  - c) Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : Résolution CA14 14 0062 intitulée « Proclamation relative à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 », le 29 mars 2014 ».
- **10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 14 avril 2014.
- **10.07** Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2014.

### 20 - Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder un contrat à MICHEL GOHIER LTÉE pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante avec accessoires, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11944 (entente d'approvisionnement 789455) / Accorder un contrat à la Direction du matériel roulant et des ateliers pour la fabrication d'un carcan au prix maximal de 4 000 \$, non taxable / Autoriser une dépense de 86 628,37 \$, toutes taxes comprises.
- 20.02 Accorder un contrat à COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE (O. J. Compagnie) pour la fourniture d'une tondeuse automotrice 4 x 4, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13363 et autoriser à cette fin une dépense de 85 081,50 \$, toutes taxes comprises 2 soumissionnaires.
- 20.03 Accorder un contrat à J.C. VALLIÈRES INC. pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur pour des travaux de voirie, en 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, comprenant une garantie de 600 heures de travail minimum (50 359,05 \$ toutes taxes comprises), conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13318 et autoriser une dépense de 99 999,99 \$, toutes taxes comprises 3 soumissionnaires.
- 20.04 Dossier retiré.
- 20.05 Accorder un contrat à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) pour la fourniture d'une camionnette de marque RAM, modèle 2500 ST, année 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439) et autoriser à cette fin une dépense de 33 237,36 \$, toutes taxes comprises.
- 20.06 Accorder un contrat à EXCAVATION R. LÉCUYER & FILS INC. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de voirie, en 2014, au prix et aux conditions de sa soumission, comprenant une garantie de 450 heures de travail minimum (42 425,78 \$, toutes taxes comprises) conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13465 et autoriser une dépense de 99 999,99 \$, toutes taxes comprises 2 soumissionnaires.
- 20.07 Prolonger le contrat accordé à la SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS pour la fourniture et l'installation d'un système de repérage de véhicules et de gestion de flotte par satellite, pour une période additionnelle d'un an et autoriser une dépense approximative de 88 174,33 \$, toutes taxes comprises Appel d'offres public 10-11501 (Dossier en référence 1114159004).
- **20.08** Octroyer une contribution financière additionnelle de 41 500 \$ à l'ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (ARAC), pour l'année 2014, dans le cadre de la convention en vigueur (dossier en référence 1131948035).
- 20.09 Approuver la convention à intervenir avec le COMITÉ ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL (CÉGM) pour la protection et la mise en valeur du Boisé-de-Saint-Sulpice et octroyer une contribution financière de 25 000 \$, pour l'année 2014.
- 20.10 Approuver la convention à intervenir avec l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE FLEURY OUEST et octroyer une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ à, afin de concrétiser un projet de création d'une société de développement commercial en 2014.

#### 30 - Administration et finances

- **30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2014.
- 30.02 Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.
- 30.03 Octroyer des contributions financières totalisant 10 400 \$ aux organismes suivants : ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC. (5 500 \$), FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC. (3 500 \$), CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (800 \$), et RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE (600 \$) pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- **30.04** Octroyer des contributions financières totalisant 850 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.
- 30.05 Octroyer une contribution annuelle non récurrente de 25 000 \$ à l'entreprise d'économie sociale MARCHÉS AHUNTSIC CARTIERVILLE (M.A.C.) afin de soutenir la transition vers de nouveaux partenaires du milieu pour le développement des marchés de quartier répondant à une problématique de sécurité alimentaire.
- **30.06** Autoriser une dépense de 665 167,63 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière 2014 en régie.
- 30.07 Appuyer le projet « Embellir mon Quartier » déposé par PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC-CARTIERVILLE dans le cadre du « Programme de subvention Graffiti 2014 Programme de la propreté 2011-2015 Volet prévention / sensibilisation » et octroyer, conditionnellement à l'acceptation du projet par la Ville de Montréal, une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme.
- 30.08 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve pour la prise en charge du contrat de services de gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer et football) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf arrondissements), selon les modalités et conditions prévues au contrat, et ce, pour une durée de 36 mois à compter du 10 février 2014 et approuver un virement budgétaire totalisant 12 000 \$ à l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve pour les années 2014, 2015 et 2016.
- **30.09** Abroger la résolution CA13 090273 mandatant le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour intenter une action contre CONSTRUCTION IREBEC INC. et contre la caution en recouvrement de dommages.
- **30.10** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme aquatique de Montréal volet Mise aux normes (PAM) » pour la réfection de la piscine intérieure du complexe sportif Sophie-Barat, et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.
- **30.11** Affecter une somme de 60 000 \$ provenant de la réserve pour fonds de parcs pour améliorer la sécurité des aires de jeux pour enfants dans différents parcs de l'arrondissement et autoriser le virement de crédits requis à cette fin.

## 40 - Réglementation

- 40.01 Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé », pour le bâtiment projeté dans le cadre du projet de réutilisation du sol relatif à la demande de démolition du bâtiment portant les numéros 9755 et 9757 rue Saint-Hubert (D2013-003) Lot 2496807 du Cadastre du Québec.
- **40.02** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 12034 et 12036, rue Poincaré, l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant Lot 3879469 du Cadastre du Québec Demande de permis 3000741741.
- 40.03 Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 10830 à 10834 avenue de l'Esplanade, l'aménagement, en cour latérale, d'un escalier extérieur à moins de 1,2 mètre de la limite de propriété latérale Lot 2745012 du Cadastre du Québec Demande de permis 3000744328.
- 40.04 Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12286, rue Valmont, l'aménagement d'une unité de stationnement en cour avant et le déplacement d'une remise existante en cour arrière, laquelle sera implantée à une distance inférieure au minimum prescrit de 3 mètres Lot 3880538 du Cadastre du Québec Demande de permis 3000685953.
- 40.05 Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 5680, rue De Salaberry, érigé sur le lot 1435033 du Cadastre du Québec, de fournir une unité de stationnement en contribuant au fonds de compensation Demande de permis 3000749496.
- **40.06** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.
- 40.07 Autoriser l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile dans l'arrondissement (secteurs Ahuntsic et Cartierville), pour l'année 2014, et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.
- 40.08 Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tenue de cérémonies religieuses, l'installation de bannières, et la fermeture de rues.
- **40.09** Accepter la somme de 46 300 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de la rue Lajeunesse, au nord de la rue Port-Royal, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).
- 40.10 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 5,780, boulevard Gouin Ouest et la construction d'un bâtiment à des fins de restaurant Lot 1435193 du Cadastre du Québec Zone 0058.

- 40.11 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un immeuble commercial en excédant la hauteur maximale permise au 8995, rue Jean-Pratt Lot 4964666 du Cadastre du Québec Zone 0339.
- 40.12 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation de l'immeuble portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban, à des fins de commerces, d'hébergement, d'école et de garderie Lot 1485963 du Cadastre du Québec Zone 0266.
- 40.13 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition et la reconstruction d'un immeuble portant le numéro 10594, avenue Péloquin, à des fins de résidence unifamiliale Lot 2496991 du Cadastre du Québec zone 0308.
- 40.14 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1605, rue De Beauharnois Ouest, une superficie d'affichage supérieure au maximum permis - Zone 0339.
- 40.15 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1488813 du Cadastre du Québec comme un établissement de production de marihuana à des fins médicales Zone 0379.
- 40.16 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser la transformation d'une résidence pour personnes âgées en résidence de cinq logements de l'immeuble portant le numéro 95, boulevard Gouin Est Zone 0236.
- **40.17** Donner un avis motion en vue de l'adoption d'un *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014* (RCA13 09003).
- **40.18** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un *Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*.
- **40.19** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6).
- 40.20 A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), visant la création de 13 nouvelles zones de catégorie d'usages E.1(1) (parc) à même les emprises excédentaires des bouts de rue riverains.
  - B) Adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création de 13 nouvelles zones de catégorie d'usages E.1(1) (parc) à même les emprises excédentaires des bouts de rue riverains.
- 40.21 Approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet d'opération cadastrale afin de créer quatre lots à même le lot 1902000 du Cadastre du Québec 9040, boulevard Gouin Ouest.

# 51 - Nomination / Désignation

- **51.01** Renouveler le mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme.
- **51.02** Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2014.

# 70 – Autres sujets

- 70.01 Demander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM) situé au 55, rue Legendre Est.
- **70.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 février 2014.
- **70.03** Affaires nouvelles.
- **70.04** Levée de la séance.